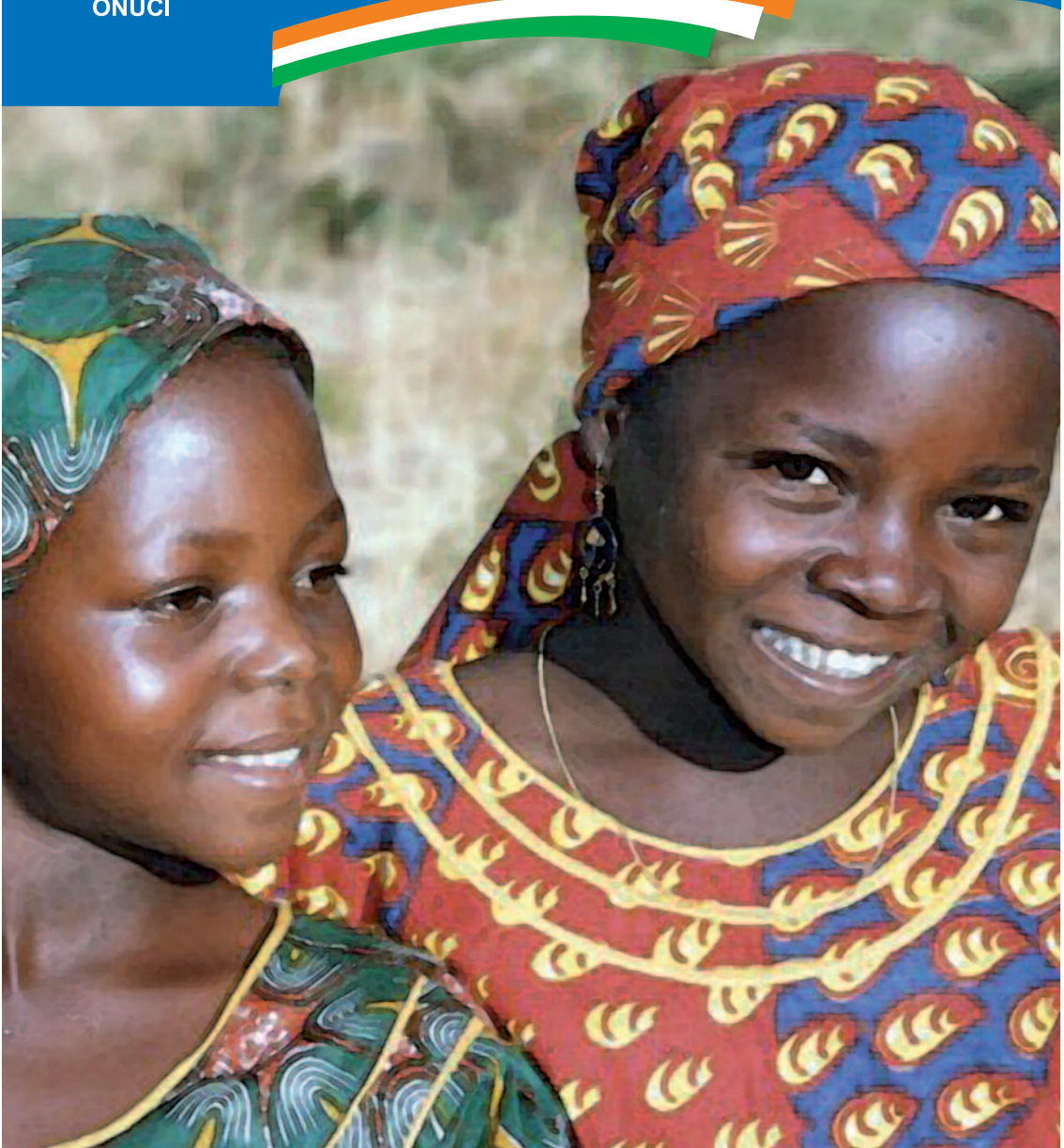




ONUCI

CHILD PROTECTION SECTION
SECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Avançons sur la route de la paix

CÔTE D'IVOIRE

Objectifs :

La Section Protection de l'Enfance de l'ONUCI veille à ce que les questions qui touchent aux enfants soient bien intégrées dans le mandat global de l'ONUCI et reçoivent des réponses institutionnelles appropriées.

Mandat :

1- Veiller à l'application des résolutions du Conseil de Sécurité sur les enfants affectés par les conflits armés

2- Renforcer les capacités de la mission dans le domaine de la protection de l'enfance

3- Surveiller et communiquer l'information sur les violations graves des droits de l'enfant au Groupe de Travail de Conseil de Sécurité sur les Enfants et les Conflits Armés en application des résolutions 1612(2005) et 1882 (2009).

Activités :

1- Dialoguer avec les parties en conflit pour éliminer le recrutement et l'utilisation des enfants au sein des forces et groupes armés ainsi que toutes les autres formes d'abus perpétrés contre les enfants.

2- Assurer la formation et la sensibilisation en Droits et protection de l'enfance pour le personnel des Nations Unies, des ONG internationales / locales et des structures de protection de l'enfance (centres sociaux, police, gendarmerie, justice et établissements pénitentiaires...)

3- Faire le plaidoyer en faveur des enfants et de leurs droits auprès des autorités compétentes.

4- Susciter la mise en place d'un cadre institutionnel approprié pour l'assistance aux enfants affectés par le conflit armé.

5- Susciter la mise en place de réseaux de partenaires au service de la protection de l'enfance.

Défis :

S'assurer que les enfants, qui représentent la frange la plus vulnérable de la population et l'avenir du pays sont mieux protégés pour garantir la reconstruction et le développement du pays. Ceci se fait à travers la promotion et l'application des standards juridiques internationaux en vue de mettre fin à l'impunité pour les violations commises sur les enfants.

Comment pouvez-vous aider les enfants :

Informez la section de la protection de l'enfance et signalez à la police et à la gendarmerie toutes les violations des Droits des enfants y compris :

1. **Assassinat d'enfants**
2. **Mutilation d'enfants**
3. **Viol et autres violences sexuelles sur les enfants**
4. **Enlèvement des enfants (séquestration, kidnapping)**
5. **Attaque visant les écoles ou les hôpitaux**
6. **Recrutement des enfants soldats au sein de groupes armés**
7. **Trafic d'enfants etc.**

Équipe :

La section est composée d'une équipe de 11 personnes, déployées dans sept bureaux sur l'ensemble du territoire.

Contacts :

Abidjan	: 20 23 50 29/ 05 99 00 46
Bouake	: 20 23 43 52/ 0672 18 99
Duekoue	: 20 23 76 51/06 72 18 98
Bondoukou	: 20 23 46 25/ 06 72 18 08
San Pedro	: 20 23 25 28/ 06 20 25 28
Korhogo	: 20 23 4950/ 06 72 18 81

CHILD PROTECTION SECTION

SECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

